

CONVENTION DE PARTENARIAT VOLLEY JEUNESSE GENEVE SUD (VJGS)

Le *Volley Jeunesse Genève Sud* (VJGS) est un centre de formation au volleyball destiné aux jeunes des différentes communes de la région Sud de Genève. Il regroupe plusieurs clubs partenaires.

Le but est d'offrir, à tous les jeunes proches de nos clubs, des équipes correspondant à leur âge et à leur niveau. Ce que chaque club ne saurait offrir s'il agissait seul. Il ne s'agit pas d'une fusion.

CLUBS PARTENAIRES, MEMBRES DU VJGS :

AVULLY VBC

LANCY VBC

SERVETTE-STAR-ONEX VBC

VEYRIER VBC

Article 1. But

Le but de ce partenariat entre plusieurs clubs de volley est de promouvoir la formation et l'encadrement des jeunes joueurs en créant un centre de formation commun.

Article 2. Fonctionnement

Comité

Le centre de formation est géré par un comité composé de :

- Le président de chaque club partenaire;
- le responsable de la filière filles;
- le responsable de la filière garçons;
- le trésorier

Le comité est chargé des décisions administratives et financières (prix des cotisations, rémunérations des entraîneurs, ...).

Décisions

Les décisions du comité sont prises à la majorité simple.

Les responsables des filières filles et garçons sont désignés par le comité. Ceux-ci n'ont pas de droit de vote sur leur propre désignation.

Commission technique

Composition

Une commission technique, dont la composition est du ressort des responsables de filières, est créée. Elle est convoquée autant de fois que nécessaire.

Rôle

Le rôle de la commission est d'harmoniser les effectifs, répartir les joueurs dans les équipes pour la saison suivante, attribution des équipes aux différents clubs partenaires lors de l'inscription aux championnats.

Article 3. Affiliation des joueurs et des équipes

Les joueurs sont membres du VJGS et sont aussi membre de fait du club dans lequel ils sont licenciés pour la saison (1er club).

Ils sont tenus d'assister à l'Assemblée Générale de leur club, selon les modalités de ce dernier (convocation, droit de vote, etc.).

Les équipes seront inscrites à SVRG sous le nom des clubs partenaires le plus équitablement possible et en y associant le nom du centre de formation (VJGS) chaque fois que cela est possible (en tout cas de U11 à U23).

Article 4. Intégration des juniors du VJGS dans les équipes seniors

Les juniors du VJGS peuvent être intégrés dans les différentes équipes seniors des clubs partenaires. La répartition se fait en concertation entre la commission technique et les président-e-s de club.

Une sélection des meilleurs ou plus prometteurs juniors est effectuée par la commission technique. Ils seront intégrés aux équipes premières des clubs partenaires. Ce choix est déterminé autant par des considérations d'infrastructures et de soutiens financiers à disposition actuellement que par des raisons de notoriété et d'expériences du club en ligue nationale. La filière d'orientation des juniors vers des équipes d'élite peut être redéfinie par le comité à la fin de chaque saison, notamment à la demande d'un club partenaire, selon l'article 8.

Article 5. Financement du VJGS

Le financement du centre de formation est assuré par :

1. Les cotisations versées par les juniors admis au centre de formation,
2. Les indemnités Jeunesse et Sports,
3. Le sponsoring et autres revenus obtenus par le VJGS,
4. Les clubs partenaires versent une cotisation annuelle fixe d'un montant de 1'000.-
5. Les clubs partenaires participent aux frais du centre de formation selon une répartition définie
 - a. D'une part proportionnellement aux nombres de licenciés
 - b. D'autre part par un montant par licencié fixé annuellement par le comité du VJGS.
6. Les frais liés à l'activité des juniors évoluant dans les équipes de Ligue Nationale et Régionale des clubs partenaires sont supportés, autant que possible par le VJGS.

Ces produits sont versés sur le compte du VJGS.

Ils ne sont donc utilisés que pour les équipes juniors. A charge du VJGS d'acheter le matériel nécessaire à la pratique du volleyball, d'équiper les jeunes, de rémunérer les entraîneurs.

La compensation des pertes éventuelles est assurée par les clubs partenaires et répartie entre eux selon la clé de répartition mentionnée ci-dessous.

Le VJGS ne peut pas faire de bénéfice en son nom propre.

Les pertes et bénéfices sont comptabilisés dans des comptes dédiés (un par club partenaire), selon la clé de répartition suivante : SSO 50%, Lancy 30%, Avully 10% et Veyrier 10%.

Le VJGS transmet chaque année la liste et le nombre de licenciés à chaque club, ainsi que le montant des cotisations versées par ces licenciés. Charge aux clubs concernés, de reporter ces données dans leurs comptes.

Dans la mesure du possible, et pour éviter des décalages de charges et de produits, le VJGS et les clubs partenaires harmonisent leurs dates de début et de fin d'exercice comptable.

Une comptabilité est établie et vérifiée chaque année par deux vérificateurs de comptes issus des clubs partenaires.

Article 6. Départ d'un club partenaire

Chaque club partenaire peut annoncer en cours de saison son intention de quitter le VJGS. Le départ effectif a lieu dans l'intersaison, après le bouclage des comptes du VJGS (exercice clôt le 31 juillet). Si les comptes présentent un montant positif, celui-ci lui sera rétrocédé. Si ce dernier est négatif, le club partant devra faire le nécessaire pour l'annuler avant son départ.

Article 7. Dissolution du VJGS

En cas de dissolution du centre de formation, les avoirs sont versés à une association à but non lucratif ou une œuvre caritative. Le choix de cette association est déterminé par le comité du centre de formation par vote (majorité des présents).

Article 8. Modification des articles de la convention

Sur demande d'un club partenaire ou des membres du comité issus du VJGS, la présente convention peut être rediscutée et modifiée à la fin de chaque saison. Les changements seront effectifs pour la saison suivante.


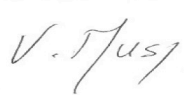
Convention adoptée en septembre 2008, révisée en 2012, 2014, 2017 et 2020

Genève, juillet 2020

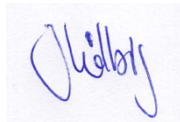
Signatures des membres du comité :

Présidents des clubs partenaires

Avully VBC

Lancy VBC



Servette-Star-Onex



Veyrier VBC



Responsables VJGS

Responsable filière filles



Responsable filière garçons sortants :



Responsable filière garçons entrants :



Trésorier



Copie aux signataires